Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 035-213501158-20251212-D22DSJVAP_DE25-DE

Direction Sport, Jeunesse, Vie Associative et Participative - LL

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2025

(ordre du jour du 5 décembre 2025)

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT 2026/2028 POUR LA MISSION LOCALE DU PAYS DE FOUGERES

Rapporteuse : Emilie MASSON

La ville de Fougères et la Mission Locale sont engagées dans un partenariat en faveur de la jeunesse depuis 2004. La ville prend en charge le poste du chargé de projet dans le cadre d'une enveloppe forfaitaire de 17 800 € par an. La convention arrive à échéance en décembre 2025.

Le poste de chargé de projet intervient auprès des publics 16-25 ans en proposant des offres d'actions et d'accompagnement autour des champs suivants : international, programme vacances sport et culture, découverte des métiers et engagement citoyen. Ainsi, il est proposé aux jeunes plusieurs dispositifs dont les vacances autonomes, la « Bourse Ville Vacances », le Pass jeunes, …

Le chargé de projet est également référent de la dotation « Bourse Ville Vacances » qui s'inscrit dans le programme « Vacances Autonomes » de la Mission locale pour favoriser l'accès des jeunes de 16 à 25 ans aux vacances.

Ce dispositif permet de développer la mobilité, l'apprentissage de l'autonomie des jeunes mais aussi le transfert de compétences dans la démarche d'insertion.

Un accompagnement technique, financier et matériel pour préparer le départ et réussir le séjour est proposé par la Mission locale. Le montant de la bourse est de 100 € remis sous la forme de chèques vacances.

La convention prévoit l'octroi de 20 bourses par an.

Un changement dans cette nouvelle convention est un versement de la subvention en deux fois avec un montant équivalent.

Après avis favorable unanime de la Commission Sports, Jeunesse, Vie étudiante réunie le 25 novembre 2025, il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention pluriannuelle d'objectif et de financement 2026/2028 entre la Ville de Fougères et l'Association Mission Locale du Pays de Fougères.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Madame COLLET et Madame BIARD ne prennent pas part au vote

Pour expédition conforme,
En Mairie,

Le Maire de Fougères

MAIRIE DE FOUGERES (ILLE ET VILAINE)

Louis FEUVRIER

Signé électroniquement par : Louis FEUVRIER

Le 2025-12-12T11:32:58+01:00